

	<p>Object: Plakat in Belgien, 1915</p> <p>Museum: Historisches Museum der Pfalz - Speyer Domplatz 4 67346 Speyer 06232 13250 info@museum.speyer.de</p> <p>Collection: 1914-1918. Die Pfalz im Ersten Weltkrieg</p> <p>Inventory number: PKS_WK_16a_004</p>
--	--

Description

Wandanschlag in französischer und niederländischer Sprache.
Veröffentlicht im von Deutschland besetzten Belgien, 5. Juli 1915.

Androhung von Strafen für verschiedene Vergehen gegen die deutsche Autorität.

"Proclamation.

J'ordonne ce qui suit:

1. Tous ceux qui ne se soumettront pas aux instructions données par le Commandant militaire dans l'intérêt des troupes allemandes ou de l'ordre public, seront passibles d'une peine pouvant s'élever à 3 ans de prison et à 5000 Mark d'amende.
En cas de circonstances atténuantes, les amendes seules seront imposées.
2. Il en sera de même de ceux qui provoqueront la désobéissance ou qui mettront entrave à l'obéissance des autres.
3. Les refus d'obéissance par complot seront passibles de 1 à 5 ans de prison.
4. Ceux qui exciteront le public à la désobéissance ou l'engagement à manifester contre les instructions données par le Commandant militaire dans l'intérêt des troupes allemandes ou de l'ordre public, seront punis d'une peine correctionnelle de 4 à 5 ans.
5. Toute manifestation de désobéissance par attroupement public ou toute opposition de fait contre les ordres de l'autorité militaire précités entraînera la peine de mort, selon la loi martiale; en cas de faute moins grave, il sera appliqué une peine correctionnelle d'au moins 5 ans.

Le 5 juillet 1915.

Le Commandant du Corps d'armée,
von Laffert, Général de Cavalerie."

Basic data

Material/Technique:

Papier / Druck

Measurements:

HxB: 56 x 70 cm

Events

Published When July 5, 1915

Who

Where Belgium

[Relation to When 1914-1918
time]

Who

Where

Keywords

- Military occupation
- Poster
- Punishment
- World War I